

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015

l'an deux mil quinze, le 11 mars à 19 h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel des séances sous la présidence de Mme FAVIER, Maire.

Convocation du 05 mars 2015,

Nombre de conseillers: 11

PRESENTS: Mme FAVIER Christine, Ms RIOLINO Patrick, DOUX Jean Michel, PINEAU Jacques, MIGNOT Yves, ZANFONI Faustino, GUENEAU Jean Noël, MITIC Nikola, Mme IRWIN Anne

EXCUSEES : GILIOLI Catherine, GUENOT Marlène,

Secrétaire de réunion: M. MITIC Nikola

### ORDRE DU JOUR

**PROJET EOLIEN  
SUBVENTIONS  
MODIFICATION DES STATUTS CCVB  
TRAVAUX FORET 2015  
QUESTIONS DIVERSES:**

.La séance commence à 19 h 00

#### **PROJET EOLIEN**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique ayant pour objet le projet de demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, le parc éolien de « Fleur du Nivernais » sur le territoire des communes de ST GERMAIN DES BOIS, TALON et TANNAY, sollicité par la société EOLE-RES qui prend fin le 04 mars 2015.

Le Conseil Municipal décide de refuser le passage d'engins de la société Eole-res sur toutes les parcelles du domaine forestier communal d' ASNAN.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de refuser le projet : 11 voix contre**

#### **TRAVAUX FORESTIERS :**

L' Office National des Forêts donne connaissance au Conseil Municipal du programme des travaux forestiers utiles ou nécessaires à entreprendre en 2015.

Travaux Investissement 2015 : 500 € HT

Travaux fonctionnement 2015 : 680 € HT

Le Conseil Municipal propose de reporter la délibération concernant ces travaux forestiers.

#### **MODIFICATIONS DES STATUTS CCVB**

Le Président de la CCVB rappelle aux membres de son assemblée la nécessité d'apporter certaines modifications aux statuts de la communauté de Communes en ce qui concerne :

- Le siège social
- L'inscription de la chaufferie-bois

Il précise que pour la réalisation d'une chaufferie-bois, la modification des statuts est nécessaire avant la mise en œuvre de cette action.

Il rappelle également que les bureaux de la CCVB sont désormais situés à la Maison des

Services Publics- 4 rue du Commandant Victor Guerreau – 58420 BRINON SUR BEUVRON.  
Le Conseil Municipal doit se prononcé sur ces modifications des statuts :

- 4 voix Pour
- 6 abstentions

### **ADHESION AU CONTRAT GLOBAL DU BASSIN SEINE NORMANDIE**

Le pays Bourgogne Nivernaise porte le contrat global Nivernais-Forterre sur les bassins versants du Beuvron, de la Druyes, de l'Armanche et d'une partie de l' Yonne, Le périmètre du contrat couvre 950 km<sup>2</sup>, il représente 74 communes et environ 18500 habitants. Le but de ce contrat global est d'améliorer la qualité de l'eau, en mettant en place des actions concertées et non pas imposées.  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de contrat.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Chaque année les demandes de subventions sont exposées lors des conseils :

- Jeunesse sportive de St REVERIEN
- festival des BALKANS 2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de refuser à l'unanimité ces demandes de subventions.

### **ATTRIBUTION**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un chèque cadeau (bon d'achat WELDOM) de 100 euros, pour le départ du cantonnier au 31 mars 2015,

Le conseil se termine à 20 heures 20 , toutes les questions ont été traitées.

Fait et délibéré à ASNAN; les jours,mois et an que dessus présents.

*Le Maire, Mme FAVIER Christine*

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous/préfecture le*

